

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Décembre 2019

Date de la convocation : 4 Décembre 2019

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12
Absents : 2

Étaient présents : M. BEAUMEL Jean-Paul, M. BOYER Bernard, M. BURIANNE Raymond, M. CHALENCON Didier, Mme CHARBONNIER Joëlle, Mme CHOMEL Monique, Mme CORNU Laetitia, M. GARNIER Laurent, Mme GAUDIN Natacha, M. GRANGÉ David, Mme MASSON Sylvie, Mme MOURGUES Nadège

Excusés :

Absents : M. DA SILVA CAMPOS Roméo, Mme ROCHER Marie-Noëlle

Laurent Garnier a été nommé secrétaire de séance

Délibération N°71-2019 –CHOIX DES ENTREPRISES – ECOQUARTIER – LOT N°1

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour les réseaux et la voirie de l'Ecoquartier a été lancée en groupement de commande avec le SGEV.

Pour le lot N°1, terrassement/ réseaux, 8 entreprises ont répondu, le bureau d'étude FBie-ie a étudié les offres.

La synthèse des notes obtenues est la suivante :

Entreprises	Coût					Mémoire technique %	Bilan %	Classement
	Commune tranche ferme N°1 – Montant HT	SEAVR Tranche ferme N°2 – Montant HT	SEAVR Tranche ferme N°3 – montant HT	TOTAL Marché N°1 – Montant HT	%			
BOUCHARDON	126 728.00 €	17 680.00 €	26 445.00 €	170 853.00 €	49.92 %	45%	94.92%	1
BERGER TP	152 492.50 €	21 655.00 €	28 870.00 €	203 017.50 €	42.01 %	26%	68.01%	6
GRAS TP	184 331.00 €	29 980.00 €	36 662.50 €	250 973.50 €	33.98 %	24%	57.98%	8
SAGNARD Franck	143 318.60 €	19 141.00 €	30 461.50 €	192 921.10 €	44.21 %	45%	89.21%	3
ORFEUVRE TP	127 815.00 €	18 073.00 €	24 676.50 €	170 564.50 €	50.00 %	39%	89.00%	4
EYRAUD	162 742.00 €	25 900.00 €	33 580.00 €	222 222.00 €	38.38 %	40%	78.38%	5
SDRTP	144 371.00 €	20 830.00 €	28 645.00 €	193 843.00 €	43.99 %	48%	91.99%	2
SOULIER	185 466.00 €	29 980.00 €	36 662.50 €	252 108.50 €	33.83 %	34%	67.83%	7

La commission travaux propose de retenir l'entreprise Bouchardon.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Décide de retenir l'entreprise Bouchardon pour un montant HT de 126 728 € pour la commune,**

- **Autorise Mme le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N°72-2019 – CHOIX DES ENTREPRISES – ECOQUARTIER – LOT N°2

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour les réseaux et la voirie de l'Ecoquartier a été lancée en groupement de commande avec le SGEV.

Pour le lot N°2, voirie, 5 entreprises ont répondu, le bureau d'étude FBie-ie a étudié les offres.

La synthèse des notes obtenues est la suivante :

Entreprises	Coût		Mémoire technique %	Bilan %	Classement
	Montant HT	%			
MOULIN/CHANAVAT	124 724.50 €	45.30 %	50 %	95.30 %	3
BROC	112 191.00 €	50.00 %	50 %	100.00%	1
EIFFAGE	117 167.62 €	48.22 %	50 %	98.22%	2
EUROVIA	131 375.20 €	43.00 %	50 %	93.00%	4
COLAS	156 868.50 €	36.01 %	50 %	86.01 %	5

La commission travaux propose de retenir l'entreprise BROC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Décide de retenir l'entreprise BROC pour un montant HT de 112 991 €**
- **Autorise Mme le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N°73 -2019 – CHOIX DES ENTREPRISES – ECOQUARTIER – LOT N°3

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour les réseaux et la voirie de l'Ecoquartier a été lancée en groupement de commande avec le SGEV.

Pour le lot N°3, plantation et mobilier, 1 entreprise a répondu.

L'entreprise SENEZE/CHARRIOT a répondu pour un montant HT de 37 455.50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclarer inacceptable l'offre remise pour motif que son prix excède les crédits budgétaire alloués. Le marché est déclaré infructueux.

Délibération N°74-2019 – RETRAIT DES DELIBERATIONS 49 ET 50

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture, par courrier du 28 octobre 2019, demande le retrait des délibérations 49 et 50 du conseil municipal du 10 septembre 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le retrait des délibérations N°49 et 50.

Délibération N°75-2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-0228 : Divers	2 699.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 699.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739211 : Attributions de compensation	0.00 €	2 291.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	2 291.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	408.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	408.00 €	0.00 €	0.00 €
D-073 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 699.00 €	2 699.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-10223 : T.L.E.	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1041 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	250 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	250 000.00 €
D-2031-130 : MAISON MEDICALE	0.00 €	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-120 : PONT VIEUX	220 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-108 : TRAVAUX VOIES ET RESEAUX	79 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	299 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-130 : MAISON MEDICALE	0.00 €	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-278341 : Communes membres du GFP	0.00 €	292 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	292 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	299 100.00 €	549 100.00 €	0.00 €	250 000.00 €
Total Général		250 000.00 €		250 000.00 €

Délibération N°76-2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ECOQUARTIER

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	93 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	93 000.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	385 000.00 €	0.00 €
R-168748 : Autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	292 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	385 000.00 €	292 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	385 000.00 €	385 000.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibération N°77-2019 AUTORISATION DONNE AU MAIRE D'EXECUTER LE BUDGET AVANT VOTE

Le maire informe le conseil municipal que le budget primitif 2020 sera voté, en principe, au mois de mars 2020.

Entre la fin de l'exercice budgétaire 2019 et ce vote, aucune dépense d'investissement ne devrait être payée.

Toutefois, afin de ne pas geler l'activité pendant trois mois, le législateur a prévu que le maire puisse continuer à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget communal de l'année précédente, à condition d'y avoir été autorisé par le conseil municipal dont voici le détail par opération :

		Crédits ouverts 2019	25% Autorisation 2019
		559 318 €	139 829.50 €
	OPERATION 101 ACQUISITIONS DIVERSES		
21578	Matériel de voirie	1 800 €	450 €
2158	Autres installations et matériels	6 500 €	1 625 €
2182	Matériel de transport	1 000 €	250 €
2183	Matériel de bureau	950 €	237.50 €
2184	Mobilier	3 500 €	875 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €	250 €
	OPERATION 105 BATIMENTS DIVERS		
21311	Hôtel de ville	40 000 €	10 000 €
21318	Autres bâtiments publics	47 022 €	11 755.50€
2132	Immeuble rapport	6 000 €	1 500 €
	OPERATION 106 TRAV. VOIRIES et RESEAUX		
204173	Autres EPL	1 600 €	400 €
21318	Eclairage public	7 805 €	1 951.25 €
2151	Réseaux de voirie	95 900 €	23 975 €
2158	Autre matériel voirie	3 000 €	750 €
	Opération 118 école et cantine		
21312	bâtiments scolaires	8 509€	2127.25 €
2184	mobilier classes et cantine	6 932 €	1 733 €
	Opération 120 Pont Vieux		
2031	Frais d'études	13 000 €	3 250 €
2138	Autre construction	50 000 €	12 500 €
	Opération 130 Maison Médicale		
2031	Frais d'études	14 800 €	3 700 €
2313	Construction	250 000 €	62 500 €

Le Conseil Municipal **AUTORISE, à l'unanimité**, Mme le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget communal de l'année précédente.

Délibération N°78-2019 – DEVIS

Madame le Maire informe le conseil qu'une entreprise doit intervenir pour la mission contrôle technique pour la construction d'un éco quartier.

- Le conseil municipal VALIDE le devis de l'entreprise Cédric Gonnachon, pour un montant de 6 408 € TTC

Madame le Maire informe le conseil que des travaux doivent être entrepris pour protéger le village d'Emblaves, un talus doit-être créé pour évacuer les eaux en cas d'orage.

- Le conseil municipal VALIDE le devis de l'entreprise Gaucher, pour un montant de 1860 € TTC.

Madame le Maire informe conseil qu'une entreprise doit intervenir pour la mission contrôle technique pour la construction d'une maison médicale.

- Le conseil municipal VALIDE le devis de l'entreprise SOCOTEC, pour un montant de 3 540 €.

Madame le Maire informe conseil qu'une entreprise doit intervenir pour la mission SPS pour la construction d'une maison médicale.

- Le conseil municipal VALIDE le devis du CDG43, pour un montant de 2 000 € net.

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'édition du bulletin municipal plusieurs devis ont été demandés.

- Le conseil municipal valide le devis d'IJA, pour un montant de 659 € HT.

Délibération N°79-2019 – ACHAT PARCELLES B873 ET B2182

Dans le cadre du projet Ecoquartier, la commune souhaite acquérir les parcelles B873 et B2182 situées en bordure du Centre Aqua Passion, dont le propriétaire est la Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles B873 et B2182 et AUTORISE Mme le Maire à négocier le prix avec le propriétaire et à signer tous les documents nécessaire à l'achat de ces parcelles.

Délibération N°80-2019 – PLAN DE FINANCEMENT MAISON MEDICALE

Par délibération N°60 du 5 Novembre, le conseil municipal a voté le plan de financement de la Maison médicale, suite au rendu de l'APD estimatif par l'économiste, un nouveau plan de financement doit-être voté.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses :

Maîtrise d'oeuvre : 21 001,95 € HT
Honoraires : 5 540 € HT
Travaux : 255 200 € HT
Imprévus : 5% : 14 087,10 €
Total : 295 829,05 HT

Recettes :
Subvention DETR sollicitée : 177 497,43 €
Fonds propres commune : 118 331,62 €
Total : 295 829,05 HT

Le conseil municipal VALIDE à l'unanimité le plan de financement.

Délibération N°81-2019 – PLAN DE FINANCEMENT LEADER ECOLE

La commune de Lavoûte-sur-Loire est située à 20 km du Puy-en-Velay, dans la vallée de la Loire. Elle connaît un développement démographique favorable. Afin de conforter l'attractivité de l'Emblavez, la commune a fait le choix de travailler à une meilleure offre de service destinée à accueillir les populations nouvelles en constante progression sur le territoire. Il s'agit notamment de regrouper les deux écoles (maternelle et élémentaire) aujourd'hui fréquentées par 80 élèves. L'attractivité du centre bourg et de ses commerces est également un point important dans la situation du projet.

En 2015, la commune de Lavoûte-sur-Loire a acquis un bâtiment privé situé sur la place de la Mairie. Cet immeuble vétuste était à destination de logements mais laissé vacant par ses propriétaires. L'objectif est de rénover ce bâtiment par le remplacement du toit et des menuiseries extérieures et la création de 3 niveaux.

Ce bâtiment rénové permettra de rendre attractif le centre-bourg de Lavoûte-sur-Loire. Il s'agit également de réaliser la transition énergétique de ce territoire en remplaçant plusieurs bâtiments anciens et mal isolés par un seul bâtiment rénové, bénéficiant d'un réseau de chaleur au bois.

Le projet consiste en la rénovation d'un bâtiment ancien dans le cadre de la rénovation BBC, dans le but d'obtenir un bâtiment public moins énergivore. Les matériaux respectueux de l'environnement et le recyclage sont préférés (eau d'un puits réutilisé dans les toilettes, toiture végétalisée, bois). Les bâtiments anciens du même groupe sont isolés par soufflage de ouate de cellulose. Ces aménagements font suite à deux études thermiques réalisées par la SCIC ERE 43 et AVP ingénierie.

Cette opération d'envergure participera fortement à la transition écologique et énergétique du centre-bourg de Lavoûte-sur-Loire.

Le coût global du projet est évalué à 409 898.27 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes :	38 859.77 €
- Etat DETR :	175 809.49 €
- Com d'Agglo du Puy-en-Velay :	19 399.05 €
- LEADER Velay :	35 522.00 €
- Commune – autofinancement :	139 395.94 €

TOTAL 409 898.27 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le plan de financement de l'opération sachant que la structure assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel**

- **De solliciter la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme LEADER**

Délibération N°82-2019 – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Madame le Maire informe que par courrier du 10 septembre 2019, le Président de la Communauté d’Agglomération du Puy-en-Velay lui a transmis le rapport établi par la Commission Locales d’Evaluation des Charges Transférés (CLECT) en date du 4 septembre dernier et que le rapport porte sur les compétences suivantes :

- Centres de loisirs des communes de Rosières, Vorey, la Chaise-Dieu et Allègre
- Centre social et de loisirs de Craponne
- Gymnase de Lavoûte-sur-Loire et de la Chaise-Dieu
- Musée du Mont Bar à Allègre
- Studio de musique amplifiée de Chadrac
- Eau et assainissement sur la commune de Saint-Pal-de-Senouire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l’unanimité, le rapport de la CLECT établi le 4 septembre dernier et ci-joint annexé.

Délibération N°83-2019 – TARIFS GYMNASSE

Le comité de pilotage du service unifié gymnase s’est réuni le 6 décembre pour la mise en place de nouveau tarifs pour le gymnase au 1^{er} janvier 2020. Mme le Maire expose les tarifs proposés par le service unifié pour le gymnase.

Les tarifs proposés sont les suivant :

Tarifs du gymnase			
	Tarif actuel	tarif service unifié à partir du 1er janvier 2020	Hors service unifié à partir du 1er janvier 2020
Badminton	4,00 €	4,00 €	8,00 €
Tennis	6,00 €	6,00 €	12,00 €
Basket/hand/volley	12,00 €	12,00 €	24,00 €
Foot avant 17H	15,00 €	15,00 €	30,00 €
Foot après 17H	20,00 €	20,00 €	40,00 €
Forfait assoc 0 à 10H enfant	35,00 €	0,00 €	42,00 €
Forfait assoc 11 à 20H enfant	40,00 €	0,00 €	48,00 €
Forfait assoc 21 à 30h enfant	45,00 €	0,00 €	54,00 €

Forfait assoc 31 à 40H enfant	50,00 €	0,00 €	60,00 €
Forfait assoc 41 à 50H enfant	55,00 €	0,00 €	66,00 €
Forfait assoc 51 à 60H enfant	59,50 €	0,00 €	72,00 €
Forfait assoc 61 à 70H enfant	64,00 €	0,00 €	77,00 €
Forfait assoc 71 à 80H enfant	68,50 €	0,00 €	83,00 €
Forfait assoc 81 à 90H enfant	73,00 €	0,00 €	88,00 €
Forfait assoc 90 à 100H enfant	77,50 €	0,00 €	93,00 €
Forfait assoc 0 à 10H adulte	45,00 €	0,00 €	54,00 €
Forfait assoc 11 à 20H adulte	60,00 €	0,00 €	72,00 €
Forfait assoc 21 à 30H adulte	75,00 €	0,00 €	90,00 €
Forfait assoc 31 à 40H adulte	90,00 €	0,00 €	108,00 €
Forfait assoc 41 à 50H adulte	105,00 €	0,00 €	126,00 €
Forfait assoc 51 à 60H adulte	119,00 €	0,00 €	143,00 €
Forfait assoc 61 à 70H adulte	133,00 €	0,00 €	160,00 €
Forfait assoc 71 à 80H adulte	147,00 €	0,00 €	177,00 €
Forfait assoc 81 à 90H adulte	161,00 €	0,00 €	194,00 €
Forfait assoc 91 à 100H adulte	175,00 €	0,00 €	210,00 €
Forfait assoc 100 à 110H adulte	195,00 €	0,00 €	234,00 €

Forfait assoc 111 à 120H adulte	210,00 €	0,00 €	252,00 €
Tournoi sans recettes	31,00 €	0,00 €	38,00 €
Tournoi avec recettes	92,00 €	0,00 €	111,00 €
Ecoles, forfait 2H		0,00 €	10,00 €

Le conseil municipal, VALIDE à l'unanimité les tarifs proposés.

Délibération N°84-2019 – DENOMINATION VOIES-ADRESSAGE

Le Maire de Lavoûte-sur-Loire,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, article L2212-1, L2321-2 20 L2213-28,

VU le code générale de la voirie routière, article L113-1

Considérant la nécessité de modifier certaines voies de la commune afin de permettre leur localisation précise, pour des raisons de sécurité publiques et pour faciliter les démarches administratives des citoyens,

Considérant les propositions de dénomination des voies ci-jointes :

Le conseil municipal décide par voies pour, voies contre et abstentions (ou unanimité) de valider la dénomination de ces voies.

LISTING DES VOIES :

Avenue	de la Condamine
Avenue	de la Résistance
Avenue	du Cros
Avenue	du Pont Neuf
Avenue	Jules Vallès
Chemin	de la Roche Basse
Chemin	de la Roche Haute
Chemin	de l'Onde
Chemin	du Bois Noir
Chemin	du Rioule
Chemin	du Rossignol
Impasse	Jean le Blanc
Impasse	Cité Prévert
Impasse	de Labistour
Impasse	de la Chublère
Impasse	de la Gare
Impasse	de la Percée

Impasse	de la Varenne
Impasse	des Poiriers
Impasse	des Tourilles
Impasse	de Tholance
Impasse	du communal
Impasse	du Couderc
Impasse	du Pécher
Impasse	George Sand
Impasse	le Gueritou
Impasse	Varenotte
Montée	d'Emblaves
Montée	de Pimparoux
Montée	du Gravierat
Place	Claire Bretécher
Place	de la Mairie
Place	de la Maternelle
Place	de l'église
Place	des Anciens Combattants
Place	du sonneur
Place	du Pont Neuf
Route	de Chancel
Route	du Château
Rue	Champ Long
Rue	Christine de Pizan
Rue	de Ceysaguet
Rue	de Labistour
Rue	de la Chublère
Rue	de la Maternelle
Rue	de la Percée
Rue	de l'Assemblée
Rue	de l'église
Rue	des Grandes Listes
Rue	des Longes
Rue	des Prés d'Emblaves
Rue	de Veyrac
Rue	du Bâchât
Rue	du Château Thoulouze
Rue	du Clos Navant
Rue	du Garay
Rue	du Lavoir
Rue	du Martin Pêcheur
Rue	du Verdier
Rue	Jean Jacques Rousseau
Rue	Jules Romain
Rue	Montaigne

Rue	Ronsard
Rue	Traversière
Rue	Voltaire
Sentier	du Garay

Délibération N°85-2019 – TARIFS CANTINE

Le Maire de Lavoûte-sur-Loire,

Le prestataire des repas pour la cantine, la ferme de Lavée, a informé la commune de l'augmentation du prix des repas.

Le prix du repas est passé de 3.71 € à 3.77€.

Par délibération N°63 du 11 Septembre 2018, le prix du repas est fixé à 3.30 € au 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal DECIDE, de ne pas augmenter le tarif du repas de la cantine.

Délibération N°86-2019 – SUBVENTION JSP

Considérant la demande de subvention de l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Emblavez par courrier du 14 Novembre 2019.

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'un montant de 30€ par Jeune Sapeur Pompier domiciliés à Lavoûte-sur-Loire.

La subvention sera versée sur présentation de la liste des Jeunes Sapeurs Pompiers de la commune.

Délibération N°87 -2019 – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ECOQUARTIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Cadastrée B 1826 : Les Longes
- Cadastrée B 236 : Le Bourg

INFORMATIONS :

- Vœux : le dimanche 12 janvier à 11h